

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Le Secrétaire d'État présente ses compliments à Son Excellence l'Ambassadeur du Canada et, se référant à l'amendement à l'Accord de coopération entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada signé le 25 mai 1962 et visant les usages pacifiques de l'énergie atomique, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement des États-Unis a accompli toutes les formalités statutaires et constitutionnelles requises pour l'entrée en vigueur dudit amendement.

Département d'État,

Washington, le 11 juillet 1962.

II

L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

AMBASSADE DU CANADA

N^o 444

L'Ambassadeur du Canada présente ses compliments au Secrétaire d'État et a l'honneur d'accuser réception, le 12 juillet 1962, de la Note du Département d'État, en date du 11 juillet 1962, concernant l'amendement à l'Accord de coopération dans le domaine des usages pacifiques de l'énergie atomique, accord qui a été signé à Washington le 25 mai 1962.

Il a été noté que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a accompli toutes les formalités constitutionnelles et statutaires et qu'en vertu de l'Article 5 dudit Accord l'amendement entrera en vigueur à la date de réception de votre Note.

Ambassade du Canada,
Washington (D.C.).

Le 12 juillet 1962.